



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 24 – Estonie
Intervention de la Belgique
Date: 19 janvier 2016

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts déployés par l'Estonie pour donner suite aux résultats du premier examen, notamment l'adoption d'un plan d'action pour implémenter la résolution 1325 « Femmes, Paix, Sécurité » du Conseil de sécurité et la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ainsi que du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Des efforts doivent cependant encore être accomplis, et mon pays souhaite à ce titre mettre l'accent sur la lutte contre **toutes les formes de discrimination** et le **racisme**.

La Belgique note que des violences et des discriminations à l'encontre des femmes persistent et **(R1)** recommande à l'Estonie de renforcer le code pénal et les structures établies à cette fin, notamment le bureau du Commissaire pour l'égalité de genre et des chances.

Face au constat de la persistance de la stigmatisation de certains groupes de la population sur base de leur nationalité et de leur ethnicité, et le nombre d'incidents racistes qui en résulte, mon pays recommande également **(R2)** de réformer les programmes d'éducation et de formation, en ce compris ceux des médias et des fonctionnaires des forces de sécurité, afin que ces programmes contribuent davantage à la promotion de la tolérance entre nationalités et groupes ethniques ou religieux.

Pour s'armer contre la violence raciste, mon pays recommande que l'Estonie **(R3)** amende son Code Pénal de sorte à ce que ce dernier prévoit explicitement des sanctions contre les organisations propageant des idées racistes ainsi que le discours de haine.

Je vous remercie Monsieur le Président.